

Direction générale des services

Secrétariat général

1ère commission

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 2 février 2017

### **OBJET : DEMANDE DE CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA COMMUNE DE SAINT-OUEN EN SAINT-OUEN-SUR-SEINE**

Mesdames, messieurs,

Par une délibération du 17 novembre 2014, le conseil municipal de la commune de Saint-Ouen souhaite que la commune change de dénomination pour s'appeler Saint-Ouen-sur-Seine. A cet effet, et conformément aux dispositions de l'article L.2111-1 du code général des collectivités territoriales, le maire sollicite l'avis du Conseil départemental.

En effet, la commune de Saint-Ouen justifie cette demande en arguant de plusieurs arguments :

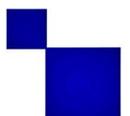
- Elle souhaite affirmer sa présence sur Internet, étant dans une démarche de mise en place d'une e-administration. Or il existe 38 communes en France dont le nom contient « Saint-Ouen », ce qui gêne l'accès aux informations relatives à Saint-Ouen pour les personnes qui les recherchent.
- Elle considère que Saint-Ouen entretient un lien avec la Seine, et appartenait jusqu'en 1968 au département de la Seine, date de sa disparition. Ainsi, le nom d'usage « Saint-Ouen-sur-Seine » a existé dans la communication de la commune de la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à 1968.

L'avis de Conseil départemental étant obligatoire, je vous propose de discuter de la pertinence :

- de rendre un avis favorable au changement de dénomination de la commune de Saint-Ouen en Saint-Ouen-sur-Seine.

Le Président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**



## Délibération n° du 2 février 2017

### DEMANDE DE CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA COMMUNE DE SAINT-OUEN EN SAINT-OUEN-SUR-SEINE

**Le Conseil départemental,**

Vu l'article L.2111-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du conseil municipal de la commune de Saint-Ouen du 17 novembre 2014,

Vu le courrier du maire de Saint-Ouen du 17 décembre 2015,

Sur le rapport de son président,

#### **après en avoir délibéré**

- REND un avis favorable à la demande de changement de dénomination de la commune de Saint-Ouen en Saint-Ouen-sur-Seine.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent  
acte, le

Certifie que le présent acte est  
devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

